

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Commune de LA JARD

ARRETE établissant le tableau annuel d'avancement
De grade au titre de l'année 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA JARD,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du 24 juin 2016 relative à la détermination des « ratios promus-promouvables »,

Vu l'arrêté en date du 30 juin 2021 portant sur les lignes directrices de gestion à compter du 1^{er} juillet 2021

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel ¹	Promouvable à la date du
1.	LIBERT Angélique	Adjoint technique territorial	01/09/2026

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

ARTICLE 2 : La secrétaire de mairie, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et transmis au Centre de Gestion de la Charente-Maritime pour publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

ARTICLE 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait et affiché à LA JARD, le 27/07/2026

Le Maire, Jérôme GARDELLE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.